

LE MONDE D'HIER A DEMAIN :

LES OPTIONS FONDAMENTALES D'ORGANISATION D'UNE ECONOMIE

Je remercie notre Président pour sa présentation combien aimable et combien généreuse.

Il m'a été demandé de traiter devant vous le problème des régimes ou des systèmes économiques. C'est une matière brûlante au sujet de laquelle il m'est difficile de m'exprimer sans vous donner, au passage, mon opinion personnelle. Je le ferai, bien entendu, en toute simplicité, sans vouloir vous l'imposer à aucun moment. ⁽¹⁾

I. Régime et système

Fixons tout d'abord la différence de vocabulaire entre « régime » et « système » :

- le « régime économique » est quelque chose qui existe,
- un « système économique » est une abstraction.

Par exemple, en Belgique, nous vivons, selon le vocabulaire reçu, en « régime capitaliste », mais nous ne sommes pas devant une réalité pure. Il y a des secteurs importants qui sont « non capitalistes » : secteur coopératif, secteur public.

Bien des décisions sont influencées par des forces non capitalistes, voire anti-capitalistes ; relevons notamment l'influence syndicale.

Tandis que si nous parlions d'un « système capitaliste », nous l'imaginerions complètement purifié de toute influence extra-capitaliste ou anti-capitaliste.

II. Régime capitaliste

Le monde où nous vivons, en Europe occidentale, est issu de la révolution industrielle. C'est à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, en Grande-Bretagne et puis, progressivement, en Europe en passant par la Belgique, plus

(1) M. Paul LAMBERT, professeur à l'Université de Liège a eu l'obligeance de nous permettre de publier ici le texte d'un exposé qu'il a fait le 17 février 1965 dans le cadre des Contacts Economie - Enseignement organisés par le Conseil Economique Wallon.

tard par l'Allemagne, plus tard encore par l'Italie, et à partir de la première guerre mondiale par les Etats-Unis, que s'est développé le régime de « libre entreprise » qui fut quasi pur de toute autre influence vers la moitié du siècle dernier et qui, peu à peu, se transforma pour devenir la réalité d'aujourd'hui.

A. LE LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Il est impossible de comprendre cette histoire si l'on ne se rappelle pas l'idéologie dominante vers le milieu du XIX^e siècle : l'idéologie du libéralisme.

Selon cette idéologie, le plus grand bien serait atteint, à la fois pour l'individu et la collectivité, si on laissait libre jeu à deux forces combinées :

- l'intérêt personnel
- et la concurrence.

Les théoriciens qui affirmaient cette thèse étaient fort conscients du fait que l'intérêt personnel, laissé à lui-même, peut conduire aux pires abus. Mais ils étaient convaincus que la concurrence était un correctif suffisant aux abus possibles de l'intérêt personnel.

Ils étaient convaincus que, si quelqu'un voulait abuser, il trouverait devant lui un concurrent qui n'abuserait pas et qui lui serait préféré par le public : tout serait bien dans le meilleur des mondes.

De cette affirmation de départ, la doctrine libérale tirait toute une série de conséquences :

- Tout d'abord, le consommateur était servi simplement par la demande qu'il adressait au marché ; il suffisait qu'il manifeste sa demande pour qu'un producteur, mû par l'intérêt personnel, produisît l'objet demandé.
- En outre, disait-on, le consommateur est servi au moindre coût ; la concurrence oblige les producteurs à comprimer sans cesse les coûts de production, à appliquer les derniers progrès techniques connus parce que, si une branche fait des profits très élevés, immédiatement toute une série de personnes, toujours mues par l'intérêt personnel, se précipitent dans cette branche, accroissent l'offre et font par conséquent tomber les prix.

On affirmait aussi que le régime de la libre concurrence règle toute une série de problèmes d'une manière automatique.

Cela m'entraînerait trop loin de vous exposer, dans les détails, quels étaient les raisonnements sous-jacents. Je me contenterai de rappeler les thèses qui étaient affirmées. On disait :

- La balance des comptes d'un pays avec l'extérieur s'équilibre toute seule, automatiquement.
- Il n'y a pas de crise générale possible. On peut rencontrer, de temps en temps, une crise dans une branche, mais on affirmait que toute production se crée à elle-même un débouché suffisant.

On disait enfin :

- L'équilibre se réalise automatiquement entre les besoins présents et les besoins futurs. Autrement dit, l'investissement suppose un sacrifice momen-

tané pour les consommateurs, mais jamais excessif ni jamais insuffisant, grâce au mécanisme du taux d'intérêt, etc...

Telle était, brièvement rappelée, l'opinion dominante vers la fin du siècle dernier.

Il y avait, parmi les partisans de cette thèse, des modérés et des ultras.

Les ultras poussaient leur horreur de toute intervention jusqu'à déclarer, par exemple, que l'Etat ne devrait pas protéger le diplôme de médecin. C'est Herbert Spencer qui déclarait cela.

Il appartenait au consommateur s'adressant au marché de découvrir lui-même l'homme qui pourrait le mieux le guérir.

C'était évidemment une proposition très hasardée car, dans un système comme celui-là, celui qui se serait trompé une fois, n'aurait plus eu l'occasion de manifester une autre demande sur le marché.

Les mêmes ultras disaient volontiers aussi que l'Etat ne devrait pas subsidier des théâtres, ni des bibliothèques publiques.

Encore une fois, le consommateur devrait, par sa seule demande, déterminer quelles entreprises de tout genre, fussent-elles des théâtres ou des bibliothèques, méritaient de survivre.

Mais les libéraux modérés n'étaient pas de cet avis. Ils admettaient un minimum d'intervention de l'Etat.

D'ailleurs on comptait déjà, parmi eux, les précurseurs de ce qu'on appelle, aujourd'hui, le « *néo-libéralisme* », c'est-à-dire un libéralisme amendé qui permet, dans une certaine mesure, l'intervention de l'Etat.

Par exemple, un homme qui vous est bien connu par les souvenirs qu'il a laissés dans la ville de Liège, Emile de Laveleye, était un homme qui réclamait en matière économique et sociale, une intervention de l'Etat, extrêmement poussée pour cette époque.

B. RÉSULTATS DU LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Dans la mesure où cette doctrine s'est insérée dans les faits, elle a abouti à certains résultats excellents et à d'autres résultats excécrables.

Un résultat excellent est le progrès incontestable de la production. Si l'on part de la révolution industrielle jusqu'en 1929, on constate une efflorescence extraordinaire, une augmentation quasi vertigineuse de la production. C'est le résultat favorable du système.

Mais, à côté de cela, on a eu des résultats défavorables, des injustices criantes. Comme, pendant toute la première partie du XIX^e siècle, la théorie était appliquée strictement, on pensait que la concurrence était bonne aussi sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'il fallait interdire le syndicalisme. Comme vous le savez, la loi interdisait effectivement les coalitions.

Le résultat en a été que, pendant très longtemps, l'accroissement de la production n'a profité qu'aux classes possédantes et qu'elle s'est développée parallèlement à un état continuellement misérable des salariés.

Je ne vous rappellerai pas les enquêtes qui ont été menées, dans divers pays et notamment en Belgique, au cours du XIX^e siècle et qui exposent une misère abominable de la classe ouvrière. C'était un résultat du système car, sur le

marché du travail, l'homme qui n'a rien d'autre à offrir que sa capacité de travail doit, aussi longtemps qu'il est isolé, accepter n'importe quel salaire et, s'il refuse, il meurt de faim.

Tandis qu'en face de lui, l'employeur peut attendre ; s'il a des capitaux, il ne mourra pas de faim si son ouvrier lui refuse le travail. Il a d'ailleurs devant lui toute une masse misérable qui ne demande pas mieux que d'accepter un salaire aussi bas qu'il soit, plutôt que le néant.

C. LA LÉGISLATION SOCIALE

Tant et si bien qu'il apparut, dans la seconde moitié du siècle dernier, qu'il était nécessaire de développer une législation qui allait, tout au moins, corriger les résultats les plus défavorables du système ou, si vous voulez, du régime.

Et cette expansion de la législation sociale a été accélérée, à partir de la fin du siècle, par l'accord pontifical consacré dans l'encyclique « *Rerum Novarum* ».

Quelque chose de nouveau apparaissait ainsi, un élément étranger au régime de l'intérêt personnel et de la concurrence : l'intervention de l'Etat, en matière sociale, imposait aux chefs d'entreprises des limites à leurs droits. La durée du travail était réduite. Il était interdit de faire travailler les enfants en dessous d'un certain âge.

La législation relative aux systèmes de pension apparaissait timidement, etc.

Insiste, c'est un élément étranger qui s'insérait ainsi dans le système économique.

On dit quelquefois que cette législation sociale est, au fond, une intervention conforme au système de la concurrence. Je crois que c'est là un vocabulaire erroné, car une intervention conforme signifierait une intervention qui confirme les résultats spontanés de la concurrence. Il s'agit peut-être d'interventions compatibles avec le maintien de la libre concurrence, mais elles ne sont pas conformes en ce sens qu'elles modifient le résultat du jeu concurrentiel.

Et, peu à peu, se sont produits des phénomènes familiers : la croissance de la puissance syndicale, l'élargissement de la législation sociale, aboutissant, au lendemain de la seconde guerre mondiale, à la sécurité sociale. D'un autre côté, l'Etat intervenait, de plus en plus, en matière économique.

D. L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

L'intervention de l'Etat en matière économique est, contrairement à ce que l'on pourrait croire, plus ancienne que son intervention en matière sociale.

Sans même remonter à un lointain passé où l'intervention de l'Etat était la règle, par exemple, au temps de Colbert, et pour nous limiter à l'ère qui a suivi la révolution industrielle, très souvent, même en Belgique, l'Etat était intervenu :

- pour atténuer une crise spéciale, par exemple, dans l'industrie linière en Belgique ;
- pour atténuer une crise générale ;
- pour maintenir le revenu de certaines catégories sociales par le protectionnisme ;
- et ainsi de suite.

1. LE PRINCIPE DU PLEIN EMPLOI

Mais à partir de l'entre-deux-guerres, cette intervention de l'Etat, en matière économique, devint de plus en plus fréquente et plus systématique. La raison principale en a été la grande dépression des années 1929 et suivantes. Ce fut une catastrophe inouïe, tous les hommes de mon âge en ont gardé le souvenir. On avait l'impression que tout était en train de s'effondrer. Il y avait des millions et des millions de chômeurs. Les usines travaillaient en dessous de leur capacité. C'était la contradiction de la misère au milieu de l'abondance.

Tout le monde sentit que, si une solution n'était pas trouvée à ce problème, tout le système était foncièrement menacé. C'est d'ailleurs pourquoi, grâce à l'influence du grand économiste anglais John Maynard Keynes la doctrine du plein emploi, dont il avait repris l'idée fondamentale aux socialistes du XIX^e siècle qui sont les créateurs de la notion du droit au travail, s'empara de tous les esprits. Ainsi, au lendemain de la seconde guerre mondiale, *le principe du plein emploi* fut inscrit dans la charte des Nations Unies.

2. LA PLANIFICATION SOUPLE ET INDICATIVE

L'Etat prenait ainsi une responsabilité considérable : celle d'assurer et de maintenir un niveau élevé de l'emploi, ce qui l'amenait bien sûr à coordonner et à élargir ses interventions en matière économique.

Logiquement, une telle attitude de l'Etat devait aboutir à la planification.

La planification existait déjà (je vais y revenir dans un instant) en Russie Soviétique depuis 1929. Mais elle se situait dans un tout autre cadre et s'appuyait sur un tout autre type d'Etat. C'est après la seconde guerre mondiale que, progressivement, différents pays de structure politique démocratique, de régime économique capitaliste, appliquèrent la planification.

Actuellement, on peut dire que la planification a fait le tour du monde. Elle existe dans l'immense majorité des pays de vieux de développement, dans la totalité des pays de récent développement.

Il n'y a plus guère, comme pays importants, que les Etats-Unis et l'Allemagne Fédérale qui n'aient mis sur pied un système de planification. Bien sûr, cette planification est plus ou moins poussée, selon les pays. Elle repose dans les pays développés sur des principes très généraux, qui sont les suivants :

- Toute une série de spécialistes s'efforcent de prévoir l'avenir de la production, pour plusieurs années d'avance, 10 ans ou plus. Ils adoptent bien entendu une série d'hypothèses dont ils savent très bien qu'elles peuvent varier. Ils projettent dans l'avenir ce qui est probable, d'après les informations qu'ils possèdent. Par exemple : que va-t-on investir à court terme ? quelles sont les probabilités du progrès technique dans telle ou telle branche ? que sait-on du développement de la population active ? etc...

Ayant ainsi prévu le développement probable de la production, les planificateurs conseillent à l'Etat d'intervenir, par voie d'influence sur le secteur privé, et par voie de décision dans le secteur public dont il est maître, de telle sorte que le résultat soit, si possible, meilleur que ce qui est prévu et qu'en tout cas, il ne soit pas en dessous de ce qui a été prévu et déclaré possible.

a) MOYENS D'ACTION DE L'ETAT

Quels sont les moyens d'influence dont dispose un Etat, de structure économique comparable à la nôtre, pour amener ainsi l'ensemble de la vie économique aux résultats souhaités ?

Les moyens d'influence sont essentiellement ceux-ci :

1. *La politique monétaire* tend :
 - à assurer suffisamment de monnaie et de crédit pour que toutes les activités qui le méritent ne soient pas arrêtées par un simple obstacle financier,
 - et, en même temps, à ce que les moyens financiers ne soient pas excessifs, ce qui ferait courir à l'inflation.
2. *La politique fiscale* permet d'encourager certaines entreprises jugées désirables, par exemple, dans des régions ou dans des secteurs dont le développement est plus lent que d'autres, en réduisant certains impôts pour les entrepreneurs qui investiraient dans ces régions ou dans ces secteurs dont le développement est désiré.
D'autre part, la politique fiscale a aussi un rôle social très important puisque, grâce à la progressivité de l'impôt direct, elle permet de corriger ce qu'il y a d'excessif dans l'inégalité de la répartition.
3. En outre, l'Etat dispose de la *politique douanière*. Bien sûr, dans un pays comme le nôtre, cette politique douanière est subordonnée aux accords internationaux pris au sein du Marché Commun. Il n'empêche que, parmi les moyens de l'Etat, nous devons noter la politique douanière. Celle-ci a joué et joue encore, pour l'ensemble du Marché Commun, un rôle certain en soutenant, par exemple, le revenu agricole grâce à des barrières qui empêchent des produits venus de l'extérieur et à meilleur marché de faire disparaître ou de bouleverser complètement toute une classe.
4. L'Etat dispose aussi des *travaux publics*. Par ceux-ci, il peut rendre une région attirante pour l'investissement.
5. Il peut faire en sorte que la production, dans une région déterminée, soit favorisée par des *moyens de transport à bon marché*.
6. Enfin, l'Etat dispose d'un *pouvoir réglementaire* dont il ne fait qu'un usage modéré dans les pays auxquels nous pensons, mais dont il use néanmoins.

C'est ainsi qu'il soumet certaines augmentations de prix à l'autorisation gouvernementale. Ou encore, qu'il peut organiser tout un secteur, par exemple, le secteur du sucre. Pensons aussi au soutien du revenu agricole en France, aux Etats-Unis, au Canada, etc.

C'est essentiellement par l'influence et accessoirement par réglementation que l'Etat est en mesure d'influencer, d'orienter la vie économique, de la pousser vers le but jugé optimum.

b) INFLUENCE AGISSANT SUR L'ETAT

En même temps, dans nos pays l'Etat n'est pas une entité dictatoriale. Il est lui-même influencé dans les décisions qu'il prend :

- non seulement par la majorité parlementaire issue d'un vote populaire,
- mais, à côté du Parlement, par des groupes importants, parmi lesquels les syndicats de travailleurs sont particulièrement influents. (D'ailleurs, c'est d'une manière organique qu'on les entend au Conseil Central de l'Economie en Belgique, au Conseil Economique en France, etc.)

En dehors même de ces instances organisées par le législateur, l'opinion syndicale est une opinion dont tout gouvernement démocratique s'efforce de tenir compte.

III. Le régime mixte

Si bien que, dans les pays qui nous intéressent le plus puisque nous en faisons partie, nous aboutissons aujourd'hui à un *régime mixte*, aussi différent du système capitaliste pur que d'un système socialiste pur.

C'est un régime mixte dans lequel les décisions des groupes capitalistes ont encore une importance énorme. Mais, en même temps, d'autres influences se font sentir et peuvent même quelquefois l'emporter : influence syndicale, influence de l'électeur s'exerçant sur le gouvernement, etc.

IV. Le régime de collectivisme autoritaire

Depuis 1917, s'était développé, en Russie un système fort différent. Cela m'entraînerait trop loin que d'essayer de décrire l'histoire de la Russie Soviétique. On se souvient en gros que la révolution bolchevique est un résultat de la première guerre mondiale.

Sans l'échec de l'armée russe, cette révolution n'était pas possible. Un grand stratège de la révolution, Lénine, parvint ainsi à faire triompher ses thèses dans des circonstances difficiles.

Lénine avait appartenu à l'Internationale Socialiste. Avant de créer son propre parti bolchevik, il discutait dans les réunions de l'Internationale Socialiste avec des hommes comme Jaurès ou Vandervelde. C'était un marxiste de stricte observance. Il a été convaincu par Marx de ce que le changement de propriété une fois effectué (propriété de capitaux transférés à la nation), il n'y aurait plus de problème de classes et que la liberté fleurirait d'elle-même.

Cette étrange idée, que je tiens pour tout à fait utopique, n'appartenait pas seulement à Marx. Elle avait été énoncée aussi par Proudhon. Elle provenait d'une illusion fréquente au XIX^e siècle qui consistait à voir, dans les phénomènes de classes, uniquement un phénomène de propriété. Au XIX^e siècle, en effet, le phénomène de classe était essentiellement un phénomène de propriété, il y avait des possédants et des non-possédants. C'était la grande division des classes. Le théoricien Proudhon en avait conclu qu'une fois le problème de la propriété supprimé par la nationalisation des capitaux, les hommes seraient libres et s'organiseraient sans que l'Etat ait encore à intervenir, c'est la thèse du dépérissement progressif de l'Etat.

Ce fut une des ironies les plus étranges de l'histoire car, quoique la sincérité de Lénine dans ce domaine ne fasse aucun doute, la révolution dont il fut

l'initiateur a abouti à la tyrannie de Staline, dont les excès sont aujourd'hui universellement reconnus puisque c'est Monsieur Khrouchtchev et ses successeurs qui les ont exposé d'une manière spectaculaire.

Dans l'esprit de Lénine, la dictature du prolétariat devait être quelque chose de transitoire. Il fallait simplement passer d'une société à une autre et, après peu de temps, la dictature n'aurait plus à s'exercer et l'Etat disparaîtrait.

Faire l'analyse approfondie des causes de cette illusion et du mécanisme qui conduisit au résultat contraire m'entraînerait trop loin pour la conférence d'aujourd'hui.

Essayons de comprendre le fonctionnement de l'économie soviétique. Il y a eu plusieurs phrases. Je passe sur les retours en arrière qu'on a appelés « la nouvelle politique économique », sous Lénine et qui étaient une sorte de retour partiel au libéralisme. Constatons que, jusqu'en 1929, l'Union Soviétique se cherche, avec des résultats assez pauvres : en 1929, on avait à peine restauré le niveau de 1913, d'où le système apparaissait comme un échec.

Jusqu'alors, c'était un système non planifié.

A. LA PLANIFICATION RIGIDE

Ce fut Staline qui inventa le système des Plans Quinquennaux ou qui, en tout cas, l'a mis en application à partir de l'année 1928-1929. A partir de ce moment, dans le domaine industriel, l'U.R.S.S. fit des progrès. Désormais, le mécanisme de l'économie était à peu près le suivant :

- un bureau du plan établit, pour toutes les entreprises, un programme détaillé qui porte
 - non seulement sur ce qu'il faut produire,
 - mais encore sur les moyens qu'on utilisera (matières premières, main-d'œuvre, énergie, équipement) ;
- on examine ce projet dans toutes les entreprises qui réagissent en faisant des propositions qui peuvent être différentes de celles présentées par les planificateurs ;
- le tout remonte au Centre planificateur, puis le Gouvernement décide ce qu'il faut faire.

A partir de ce moment, le Plan devient *obligatoire* pour la totalité des entreprises, avec des *pénalisations* pour celui qui ne respecterait pas le programme.

C'est ce qu'on peut appeler le système de la planification rigide, en opposition à la planification souple qui s'exerce uniquement par influence.

Si la planification est rigide, elle s'applique par commandement. Répétons que ce système a obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne le progrès industriel, mais il n'est pas parvenu à obtenir des résultats analogues en agriculture.

A mon avis, il faudra que l'U.R.S.S. modifie profondément son système agricole parce que, en matière agricole, on ne peut pas mesurer d'une manière très exacte le rendement de chacun dans une grande entreprise. Ce n'est pas possible car le tout dépend du sol, du climat, des soins que l'on apporte tout au

long de l'année. Il n'y a pas de contrôle rapide et immédiat comme dans une usine où l'on peut constater que tant de pièces ont été fabriquées par telle équipe, etc. La rémunération des hommes, dans une grande entreprise agricole, pose toujours et partout un problème quasi insoluble.

C'est pourquoi, chaque fois que c'est possible, il faut que la famille paysanne soit la propriétaire ou la gérante du bien local dont elle a la responsabilité et que l'on associe les paysans par des formules de coopération, non pas obligatoires, mais libres, permettant de concilier la petite entreprise de base avec l'unité plus large qui réalise pour eux des économies en matière de semences, d'engrais, de commercialisation, etc.

B. INCONVÉNIENTS DE LA PLANIFICATION AUTORITAIRE

Récemment, la Russie Soviétique a constaté que son système de planification autoritaire présentait de graves inconvénients. Il est paru sur cette question un article important dans la Pravda dont j'ai publié la traduction française dans le dernier numéro de la revue, que je dirige, « les Annales de l'Economie Collective », article que j'ai d'ailleurs fait précéder d'un commentaire. Tout en ayant obtenu quantitativement des résultats énormes, le système que je viens de décrire comportait des *gaspillages importants*.

Si ce n'était écrit dans la Pravda, on ne le croirait pas tellement c'est énorme.

Le Plan est colossal puisqu'il porte sur l'immensité de la Russie Soviétique.

Lorsque le Plan avait oublié de préciser l'usage d'un sous-produit, on jetait celui-ci.

Le second inconvénient du système est que *la qualité* a été souvent sacrifiée. Si le chef d'entreprise reçoit un plan qui est obligatoire pour lui et qu'on le mesure en quantité, il fait les quantités et tant pis si, de temps en temps, quelque chose ne va pas du point de vue de la qualité.

La revue satirique russe « Krokodil » a quelquefois publié des dessins montrant des milliers de réveils produits mais qui ne sonnaient pas, des vêtements qui se rétrécissaient d'une manière invraisemblable au premier lavage. Lorsque ces critiques paraissent dans une revue soviétique, elles ont l'approbation du Gouvernement puisque la presse est uniquement l'expression du Gouvernement.

Il s'agit d'une critique des subordonnés par les chefs, les chefs eux-mêmes ne pouvant être critiqués. C'est le système politique du parti unique qui explique cette anomalie. Et c'est en même temps, une faiblesse du système soviétique. Car un régime politique libre, avec une presse libre, permettrait à l'opinion publique de mettre en évidence beaucoup plus tôt les imperfections du système et inciterait par conséquent les dirigeants à y porter remède beaucoup plus tôt.

C. DE LA PLANIFICATION RIGIDE A LA PLANIFICATION SOUPLE

Les changements qui vont être apportés vraisemblablement sont dans une phase expérimentale et ont pour but de mettre fin à la planification rigide et de passer à la planification souple, en donnant beaucoup plus d'autonomie aux

entreprises, beaucoup plus de pouvoirs de décision aux chefs d'entreprises. Bien sûr, la planification va rester en place, mais elle va s'exercer surtout par influence, comme elle s'exerce de nos jours dans les pays de vieux développement.

Il est trop tôt pour voir ce que sera en détail cette réalité car on n'en est à présent qu'au stade expérimental dans quelques entreprises, dans quelques secteurs où on va essayer le nouveau système. Si celui-ci rend bien, il sera généralisé. Voilà pour la Russie Soviétique.

V. Régime des pays en voie de développement

Quant aux pays économiquement sous-développés qui occupent la plus grande partie du monde :

- les uns appartiennent au monde communiste, comme la Chine, et c'est par des méthodes autoritaires que l'on s'efforce d'accélérer le développement ;
- les autres tentent d'éviter cette forme de Gouvernement et vivent dans un régime mixte au sein duquel la planification a plus d'importance, plus de moyens et plus de force que dans les autres pays.

Dans les pays de cette dernière catégorie, le rôle important donné à la planification se comprend. Puisque ces pays manquent de tout, à commencer par le personnel qualifié, ils sont amenés à grouper à la tête les meilleurs éléments, peu nombreux, qui s'efforcent de planifier pour l'ensemble. En même temps, ces pays donnent une grande importance au mouvement coopératif ; ils l'aident, à tous les égards, sur le plan financier ainsi que par des experts, des éducateurs.

Ainsi, les paysans pourront, par le mouvement coopératif, se grouper, s'organiser, et gagner certains avantages de la grande entreprise tout en demeurant extrêmement attachés à leur parcelle familiale. En même temps, l'exercice de la coopération comportera l'exercice de la citoyenneté : au fur et à mesure que les paysans auront pris l'habitude de discuter ensemble de leurs affaires, ils deviendront capables de discuter aussi des affaires de l'Etat.

VI. Conclusions

Tels sont, évidemment présentés d'une manière très résumée, les différents systèmes en présence.

On peut dire qu'il y a certains rapprochements entre les systèmes. Ceux-ci sont moins différents que ce que l'on aurait imaginé au XIX^e siècle. Il subsiste cependant des différences fondamentales et, dans le monde entier, l'évolution n'est nullement arrêtée :

- du côté des pays dont nous sommes, il y a une évolution vers une certaine socialisation,
- et du côté de l'U.R.S.S. il y a une évolution vers une certaine libéralisation, tout en maintenant intact le principe de la propriété publique.

Dans quel sens faut-il aller ?

Comment faut-il influencer sur l'évolution des choses ?

C'est un problème doctrinal que je laisse le soin d'apprécier à vos propres esprits et à vos propres pensées.

Le fait que le principe de la propriété publique soit respecté ou non, peut-il avoir une influence capitale dans l'évolution économique ?

Est-il important, au point de vue du résultat, que l'entreprise appartienne à l'initiative privée ou bien, en totalité, à l'Etat ?

Pour trancher, n'oublions jamais que les considérations économiques ne sont ni les seules ni même les plus importantes.

Paul LAMBERT